

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 26 juin 2013

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, BERGER Jean-Marie, CRONIMUS Georges, DUCLOS Liliane, ERTZINGER Pierre, FELDEN Jean-Luc, FROEHLICH Jacques, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, MULLER Charles, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre,

Absent excusé : KLEIN Sylvie, SCHILDKNECHT Jean-Michel,

OBJET : Approbation du Procès-verbal du 25 avril 2013

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Réfection du revêtement de sol de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une réfection du revêtement de sol de la salle des fêtes s'avère nécessaire.

Le coût des travaux est estimé à 21 729,20 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) d'approuver le programme de réfection du revêtement de sol de la salle des fêtes ;
- 2°) de financer le projet sur les fonds propres ;
- 2°) de solliciter les subventions du Conseil Régional ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : Projet d'aménagement de l'entrée Est de l'agglomération – rue principale (RD 242)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réalisation d'une piste cyclable par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains entre Gumbrechtshoffen et Gundershoffen.

Pour compléter cet aménagement, il faudrait accompagner ce projet par un aménagement de sécurisation de la route départementale à l'entrée Est de l'agglomération.

Le projet est estimé à 87 936,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) d'approuver le programme de sécurisation de la voirie – entrée Est de l'agglomération ;
- 2°) de financer le projet sur les fonds propres ;
- 2°) de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 26 juin 2013

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

OBJET : Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de renoncer au droit de préemption urbain sur les immeubles cités ci-dessous :

- 1°) Section 26, parcelle 142/1 – 14, rue des Hirondelles – FRITSCH Jean-Jacques
- 2°) Section 16, parcelles 64, 68, 116/66 et 140/105 – HEITZMANN René
- 3°) Section 17, parcelles 129/31 et 131/32 – Ingelroth – KREMSEK Roland
- 4°) Section 15, parcelle 82 – Reitelsgarten – GUTH Samuel
- 5°) Section 3, parcelles 116/36, 129/36, 130/108 et 132/108 – HOFFLER Bruno
- 6°) Section 26, parcelle 189/1 Scheuermatt – STEINSOULTZ Stéphane

OBJET : Subventions ravalement de façades

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions pour ravalement de façades suivantes :

- 1°) DURREBERGER Laurent – 23, rue de la Forêt à Gumbrechtshoffen : 304,90 €
- 2°) CEYRAN Mustafa – 58, rue Principale à Gumbrechtshoffen : 304,90 €
- 3°) KNOLL Gérard – 30, rue d'Uhrwiller : 304,90 €

OBJET : Subvention école primaire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école primaire une subvention de 500 € pour les frais de déplacement de ski à Herrenwies les 08/02/2013 et 15/02/2013.

OBJET : Remplacement des convecteurs à l'école maternelle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que vu l'ancienneté des convecteurs de l'école maternelle, il convient de les remplacer en totalité.

Le coût des travaux est estimé à 2 994,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) d'approuver le programme de remplacement des convecteurs de l'école maternelle ;
- 2°) de financer le projet sur les fonds propres ;
- 2°) de solliciter les subventions du Conseil Régional ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : Décision modificative n°1 – budget principal

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter la décision modificative suivante :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 26 juin 2013

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 6574 subvention école primaire : +500 €

Recettes

art 7713 libéralités reçues : + 500 €

Section d'investissement

Dépenses

art 20422 : subv équip. Pers privées : + 3 100 €

art 2151 : voirie rue principale : +105 200 €

art 21312 : bâtiment scolaire école mat : + 3 600 €

art 21318 : salle des fêtes : + 26 000 €

art 2313 : constructions : - 25 000 €

art 2315 : installations, mat & outil : - 25 000 €

art 45817 : toiture église prot. : 3 567 €

Recettes

art 10223 TLE : 3 100 €

art 1323 subvention département : + 33 415 €

art 1322 subvention région : + 51 385 €

art 45827 part. paroisse prot : + 3 567 €

TOTAL Dépenses investissement : 91 467 €

TOTAL Recettes investissement : 91 467 €

OBJET : Motion pour la ligne Haguenau – Niederbronn

Monsieur le Maire expose que la ligne Haguenau – Niederbronn est la plus sinistrée de la Région Alsace. Le rail est encore de l'ère « Alsace – Lorraine » et il n'y a plus de réserve en rail pour une réparation ; la signalisation est absente ; sur les 20 km, une bonne partie est limitée à 40 km/h. Malgré ces handicaps, les habitants en font grand usage : les lycéens ont opté pour le train, enlevant d'un coup 14 bus sur une route parallèle très chargée.

De plus, la réglementation limite les circulations journalières à une douzaine ; il y en a 15 par dérogation. Des bus doivent compléter les autres services avec des trajets augmentés de 10 mm + 10 mm de correspondance.

La Région Alsace a inscrit la rénovation de cette ligne au Contrat de Projet 2007 – 2013. Les travaux étaient prévus aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2014. Or, malgré les interventions de parlementaires, l'Etat n'a pas donné son accord pour assurer sa part de financement.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité à l'Etat d'honorer son engagement et de le faire savoir au plus tôt afin de permettre à R.F.F. de passer commande du matériel dans les délais nécessaires à une rénovation en 2014.

OBJET : Maîtrise d'ouvrage – travaux église protestante

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 29 mars 2012 acceptant la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de toiture de l'église protestante ;

Vu la délibération du 8 novembre 2012 acceptant les travaux supplémentaires au clocher ;

Vu la demande du conseil presbytéral concernant la maîtrise d'ouvrage pour 9 modules supplémentaires de production photovoltaïque ;

Après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

1°) d'accepter la maîtrise d'ouvrage pour l'installation de 9 modules supplémentaires de panneaux photovoltaïque dont le coût est de 2 981,00 € H.T. – 3 565,28 € T.T.C.

2°) que les dispositions prévues par la délibération du 29 mars 2012 concernant la participation aux travaux par la Paroisse Protestante s'appliquent aux travaux supplémentaires.

2°) d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention avec la Paroisse Protestante.

OBJET : Contrat de mise à disposition – agent administratif

Le Conseil municipal,

Considérant le surcroît de travail dans les services administratifs

Après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN
DU 26 juin 2013**

- 1°) de souscrire avec ALTERNANCE un contrat de mise à disposition d'un salarié intérimaire pour la période du 01/09/2013 au 31/11/2013.
2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

Fernand FEIG	ERTZINGER Pierre	BAUER Caroline	DUCLOS Liliane	FELDEN Jean-Luc
BERGER Jean-Marie	FROEHLICH Jacques	MULLER Charles	GOETZ Jean-Marc	HOHL Jacky
CRONIMUS Georges	WEISSGERBER Pierre	RUDLOFF Jean-Louis	KLEIN Sylvie Excusée	SCHILDKNECHT Jean-Michel Excusé